

24 JUIL. 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Année : l'an deux mil dix huit

le : jeudi 21 juin 2018

le Conseil Municipal de la commune d'ONGLES

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mme Maryse BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 juin 2018

Présents : MM. M. BLANC, A. GRIMAULT, G. DUMAINE,

P. BARDOUIN, E. ROBA-GILLI, A. BARILLE et E. VAREILLES

Absents excusés : F. BRESSIER, P. BERT et H. EUCHER

Aline GRIMAULT a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire

N° 16/2018

Objet : Compteurs Linky

Le Comité Stop Linky de Largue en Lure représenté par Christiane MILEKITCH et Marie-Noëlle LEDUC, informe le conseil Municipal du souhait d'un grand nombre d'habitant de la commune d'Ongles de ne pas installer les compteurs Linky à leur domicile. Les membres de ce Comité présentent ensuite les incohérences des arguments donnés par ENEDIS sur son site concernant les compteurs communicants.

Considérant qu'il n'a pas été strictement démontré que les rayonnements émis par les compteurs LINKY ne sont pas dangereux pour la santé,

Considérant qu'un grand nombre d'habitant de la commune ne souhaitent pas que leurs compteurs actuels soient remplacés par des compteurs communicants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité,

DECIDE, par mesure de précaution et de protection, qu'ERDF/ENEDIS ou une société agissant pour le compte des mêmes, ne remplace pas les compteurs actuels par des compteurs communicants sans avoir préalablement demandé son accord à l'habitant,

INVITE les Onglois à faire connaître à leur fournisseur d'énergie leur opposition au déploiement des compteurs Linky.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Maryse Blanc

